



MUNICIPALITÉ  
DE  
1325 VAULION

PREAVIS MUNICIPAL N° 2020-05

## Réfection des Chemins de la Fourmilière et des Planetes

Pour la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### I. Préambule

Le territoire de la Commune de Vaullion compte bon nombre de chemins forestiers. Les aléas climatiques causent bien souvent des dégâts aux chemins et également aux routes.

La Municipalité consacre annuellement un certain montant, alloué dans le budget par le Conseil Communal, pour l'entretien courant des infrastructures existantes (entretien des renvois d'eau, éparage des bordures en particulier). De temps à autre ces chemins doivent subir une rénovation totale pour rester utilisables pour l'exploitation forestière.

Dans le cadre d'un projet cantonal d'aide à la réfection des dessertes forestières, une étude nommée « concept global de la desserte forestière dans les arrondissements forestiers 9 & 20 » a été établie en 2018 par le bureau Montanum de Ste-Croix sur commande des services forestiers. Ceci doit permettre d'obtenir des subventions cantonales et fédérales pour la réfection de ces chemins.

Le chemin de la Fourmilière est goudronné jusqu'à l'entrée de la forêt, son état dans ce secteur est satisfaisant ; par contre, dans la zone de forêt il est fortement dégradé surtout dans les parties pentues. Le chemin des Planetes débute le long du chemin de la Fourmilière, et se prolonge à flanc de coteau pour rejoindre une place à bois, puis peu après le chemin des Jorats que nous avons réfectionné en 2019. Son état est mauvais et il devient difficile pour les camions de circuler sur ce chemin surtout dans sa partie qui est trop étroite.

### II. But

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil communal son autorisation pour réaliser la réfection du chemin de la Fourmilière et celui des Planetes.

### III. Objectif

La réfection de ces chemins est nécessaire car ils sont dégradés et deviennent difficilement praticables avec des camions assurant la vidange des bois. Il est opportun de prendre des mesures correctes pour assurer leur pérennité.



Les chemins se situent entièrement sur la propriété communale. Le chemin de la Fourmilière a une longueur de 640 m depuis l'entrée du bois jusqu'à la place à bois du même nom ; il sera réfectionné sur une largeur de 3.20 m. Le chemin des Planets a une longueur totale de 1075 m. et sera réfectionné sur une largeur de 3,0 m. Les travaux consistent à :

- Redonner un bon gabarit aux chemins et enlever les matériaux terreux.
- Ramener des matériaux adéquats pour améliorer la couche d'usure et donner le profil nécessaire pour l'évacuation des eaux.
- Fraisage du tout-venant amené, nivellement et compactage.
- Pose de traverses alpines fournies par notre groupement forestier pour assurer l'évacuation des eaux de pluie.

#### **IV. Coûts**

Le coût de ces travaux est devisé à **CHF 54'300.00** pour le chemin de la Fourmilière et **CHF 70'700.00** pour celui des Planets. Les frais d'études et de suivi de chantier par notre garde-forestier sont devisés à **CHF 5'850.00**. Le devis total arrondi pour les deux chemins est donc de **CHF 131'000.00**. Ces chemins peuvent recevoir une subvention du Service des Forêts à hauteur de 70%. L'objectif temporel serait de coupler ces 2 chantiers afin de réduire les frais de mise en place. La réfection pourrait avoir lieu en automne 2020.

#### **V. Financement**

La somme investie sera financée par :

- Contributions du Service des Forêts du Canton CHF 91'700.00
- Fonds de réserve « forêt et général » pour CHF 39'300.00.

L'entreprise propose de répartir la facture sur 2020 et 2021.

#### **VI. Commentaires**

La Municipalité estime qu'il est nécessaire de garder nos chemins et routes en bon état. Le subventionnement de telles réfections est actuellement élevé et pourrait bien disparaître par la suite ; il est judicieux de profiter des aides actuelles. Les récentes réfections faites sur nos chemins par l'entreprise CBF nous ont donné satisfaction.

#### **VII. Conclusions**

Au vu de ce qui précède et s'agissant de la réfection des Chemins de la Fourmilière et celui des Planets, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

##### **Le Conseil,**

- vu le préavis municipal n° 2020-05 relatif à la réfection des chemins de la Fourmilière et celui des Planets.
- ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**Décide:**

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser ces réfections.
- **d'accorder** à la Municipalité une enveloppe financière de **CHF 131'000.00** dont le financement peut être assuré de la manière suivante :
  1. Subvention du service des Forêts à hauteur de 70% du coût soit CHF 91'700.00
  2. Amortissement du solde, soit CHF 39'300.00, par le compte de réserve 9282.1 « forêts » et 9282.0 « général ».
- **de porter** cet investissement au bilan - compte 9141.15.4
- **de relever** la Commission de son mandat.

Approuvé par la Municipalité le 29 juin 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
C. Languetin



La Secrétaire  
V. Meyer

